



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir



**STRATÉGIE
MONDIALE
DE L'OIE
EN FAVEUR
DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL**

MAI 2017

VISION

La stratégie mondiale en faveur du bien-être animal adoptée par l'OIE a été élaborée avec la vision suivante :

**“ UN MONDE OÙ LE BIEN-ÊTRE
DES ANIMAUX EST
RESPECTÉ, PROMU ET RENFORCÉ,
PARALLÈLEMENT À UNE
AMÉLIORATION CROISSANTE
DE LA SANTÉ ANIMALE,
DU BIEN-ÊTRE DE L'HOMME,
DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-
ÉCONOMIQUE ET DE LA DURABILITÉ
ENVIRONNEMENTALE. ”**

INTRODUCTION

**EN SA QUALITÉ D'ORGANISATION
INTERNATIONALE EXISTANT
DEPUIS 90 ANS ET RÉUNISSANT
180 ÉTATS MEMBRES,**

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) joue un rôle historique dans l'élaboration de normes mondiales sur la santé animale, la diffusion d'informations, l'assistance aux pays pour développer leurs Services vétérinaires nationaux et l'incitation à la coopération internationale.

Depuis 2001, ces activités et d'autres ont permis à l'OIE de se positionner comme **contributeur mondial unique en matière de bien-être animal**, à la demande de ses États membres.



Ameriques : Argentine

© OIE/F. Principi



Europe : Royaume-Uni

© OIE/L.Stuardo

CONTEXTE

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL EST ÉTROITEMENT LIÉ À LA SANTÉ ANIMALE, À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ET À LA DURABILITÉ DES SYSTÈMES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES.

Le bien-être animal est une question de politique publique nationale et internationale complexe, à facettes multiples, qui comporte des dimensions scientifiques, éthiques, économiques, juridiques, religieuses et culturelles ainsi que des implications importantes en matière de politique commerciale. Sa responsabilité doit être partagée entre les gouvernements, les communautés, les personnes qui détiennent, soignent

et utilisent des animaux, la société civile, les établissements de formation, les vétérinaires et les scientifiques.

Une reconnaissance mutuelle et un engagement constructif des parties sont nécessaires pour parvenir à des améliorations durables du bien-être animal.



LA STRATÉGIE MONDIALE DE L'OIE EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL A ÉTÉ MISE EN PLACE POUR ASSURER UNE DIRECTION ET UNE COORDINATION CONSTANTES DES ACTIONS DE L'ORGANISATION DANS CE DOMAINE IMPORTANT.

Les animaux peuvent être détenus comme animaux de travail ou de compagnie, en vue de la production de denrées alimentaires, de fibres ou d'autres produits dérivés ou bien à des fins éducatives ou scientifiques, et sont transportés et font l'objet d'un commerce dans le monde entier.

L'OIE reconnaît que toutes ces finalités sont légitimes et impliquent une responsabilité éthique pour veiller à ce que tout usage des animaux aux fins susmentionnées soit opéré dans des conditions décentes, telles qu'elles sont définies dans les normes internationales de l'OIE applicables au bien-être animal, en reconnaissance de leur statut d'être vivant doué de sensibilité. Dans les systèmes de production de denrées alimentaires, un intérêt porté au bien-être animal peut permettre d'accroître la productivité, la qualité, la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et les bénéfices économiques, contribuant par conséquent à la sécurité alimentaire et à la prospérité économique. Les moteurs éthiques et économiques pour le respect du bien-être animal sont complémentaires dans le sens où ils font intervenir tous les deux des considérations légitimes et devraient être idéalement pris en compte dans la détermination des états de santé et de bien-être des animaux dans n'importe quel contexte spécifique.

4 PILIERS DE LA STRATÉGIE



ÉLABORATION DE NORMES SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

- L'OIE élabore des normes sur le bien-être animal avec la contribution d'experts internationaux, sur la base de **recherches scientifiques** pertinentes et en tenant compte des considérations éthiques associées et de l'expérience pratique, et en consultation avec les États membres et les acteurs internationaux majeurs pour assurer leur appropriation par les pays et leur applicabilité dans toutes les régions du monde. Les normes de bien-être animal doivent permettre d'obtenir un niveau satisfaisant de bien-être animal plutôt qu'à prescrire des critères de conception.
- Il **coopère avec des organisations gouvernementales et non-gouvernementales internationales et régionales** pour mettre au point des normes mutuellement reconnues et pour éviter toute duplication d'efforts.



DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FORMATION

- L'OIE donne aux États membres des **orientations, y compris au moyen des outils découlant du Processus PVS**, afin d'assurer le renforcement de leurs Services vétérinaires en vue d'accroître leur capacité à mettre en œuvre les normes sur le bien-être animal.
- Il vient en appui à la mise en place d'**actions de formation** s'adressant aux Délégués des pays et aux points focaux nationaux chargés du bien-être animal.
- Il produit et diffuse des supports pour les formations sur le bien-être animal et les actions de **renforcement des capacités**, à l'intention de toutes les personnes qui s'occupent d'animaux.
- Il encourage l'**inclusion des principes de bien-être animal dans le cursus** des vétérinaires, des para-professionnels vétérinaires et des étudiants des établissements d'enseignement agricole ou, le cas échéant, des établissements d'enseignement de niveaux primaire et secondaire.





COMMUNICATION AVEC LES GOUVERNEMENTS, LES ORGANISATIONS* ET LE GRAND PUBLIC

- L'OIE élabore des programmes de communication afin de fournir aux gouvernements, au secteur agroalimentaire, aux vétérinaires et aux autres professionnels, y compris aux éleveurs, **des informations exactes, accessibles et actualisées sur le bien-être animal.**
- Il est en relation avec des gouvernements, des organisations internationales et régionales et le secteur privé en vue de promouvoir la **sensibilisation à ses normes sur le bien-être animal.**
- Il met des informations à disposition du grand public afin de mieux le sensibiliser aux questions de bien-être animal et de favoriser les progrès en ce domaine.

* y compris avec les Services vétérinaires et les établissements de formation.



MISE EN ŒUVRE DES NORMES* ET DES POLITIQUES SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

- L'OIE aide ses États membres à élaborer des **politiques et une gouvernance** en matière de bien-être animal en leur fournissant un support de formation, des avis ainsi que des recherches et des analyses sur les politiques appliquées.
- Il formule des recommandations aux États membres sur l'inclusion du bien-être animal **dans la législation nationale et sur l'application des normes de bien-être animal.**
- Il **collabore avec des organisations internationales et régionales compétentes** pour veiller à ce que les normes privées (y compris commerciales) sur le bien-être animal **soient compatibles avec ses propres normes.**

* incluses dans le titre 7 des *Codes sanitaires pour les animaux aquatiques et pour les animaux terrestres.*



ACTIVITÉS

Afin de soutenir les différents éléments énoncés ci-dessus, les futures actions de l'OIE continueront d'être tournées vers l'appui à l'obtention de résultats satisfaisants en matière de bien-être animal grâce à l'application concrète de la stratégie présentement considérée.

1.

MISE EN PLACE D'UN FORUM qui permettra de réunir des membres de la communauté de la recherche en bien-être animal, des acteurs du mouvement mondial sur le bien-être animal et des représentants du secteur des denrées alimentaires d'origine animale issus du monde entier dans le but :

- de discuter des politiques, des questions et des activités liées au bien-être animal à l'échelle mondiale ;
- d'identifier des sources d'expertise, les programmes formation et les autres activités en lien avec le bien-être animal ;
- de fournir des orientations générales venant en appui aux actions de communication et de sensibilisation en rapport avec le bien-être animal ;
- de désigner les domaines nécessitant l'élaboration de normes supplémentaires liées au bien-être animal, et
- d'influer sur et soutenir l'application des normes ayant trait au bien-être animal.

2.

ÉLABORATION ET APPLICATION DE NORMES

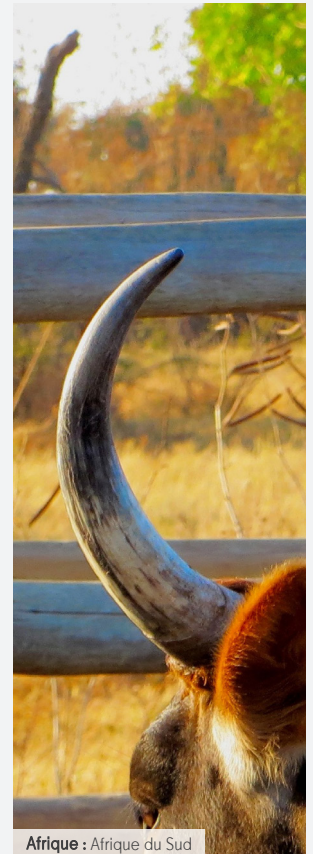
SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL reposant sur un fondement scientifique en faisant appel à la meilleure expertise scientifique et pratique dans ce domaine, à la lumière des considérations éthiques associées et parallèlement à des perspectives régionales. Le renforcement du rôle des Centres collaborateurs de l'OIE pour le bien-être animal représente un maillon majeur de ces actions.

3.

ENCOURAGEMENT ET SOUTIEN APPORTÉS PAR L'OIE AUX ACTIONS D'ÉLABORATION, D'ÉVOLUTION ET DE MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES RÉGIONALES EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

MENÉES EN CONTINU. Ces stratégies sont destinées à faciliter l'application de la stratégie mondiale dans le contexte de chaque région spécifique au moyen d'actions visant à :

- favoriser la compréhension du bien-être animal et de le faire reconnaître dans la région par des actions de communication, d'enseignement et de formation ;
- encourager, dans la région, l'inclusion des principes de bien-être animal dans le cursus d'enseignement des vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires et dans celui de formation en sciences animales ;
- orienter les États membres dans la mise en œuvre des normes sur le bien-être animal en vue d'harmoniser les approches dans la région ;
- veiller à ce que les nouvelles connaissances et les nouveaux développements en matière de bien-être animal soient largement communiqués dans la région ;
- mettre sur pied un mécanisme pour l'élaboration de politiques, de législations et d'activités adaptées à la région en matière de bien-être animal ;
- identifier les besoins et priorités possibles dans le domaine de la recherche et du développement, et
- promouvoir la coopération entre États membres et avec d'autres organisations en vue de mettre en œuvre les normes de bien-être animal dans la région ;
- continuer à assurer le suivi de la Déclaration universelle pour le bien-être animal et la reconnaissance du rôle de chef de file de l'OIE au niveau international en matière d'élaboration de normes afférentes à la protection animale.



Afrique : Afrique du Sud

4.

RENFORCEMENT DES SERVICES VÉTÉRINAIRES NATIONAUX au travers des activités liées au développement des compétences, en recourant au processus PVS, en portant une attention particulière aux points focaux nationaux chargés du bien-être animal, pour permettre aux États membres d'accroître leur participation au processus d'élaboration de normes de l'OIE. Les points focaux, qui sont placés sous la responsabilité du Délégué de l'OIE auprès de leur pays, sont responsables de la coordination des activités en lien avec le bien-être animal comportant entre autres :



© OIE/H. Vlijjoen

- le rôle de liaison entre l'(les) autorité(s) compétente(s) nationale(s) en charge du bien-être animal, avec les experts en la matière et les organisations nationales non-gouvernementales concernées,
- le recueil et la transmission d'informations utiles à l'OIE, aux parties prenantes de leur propre pays et de la région OIE et aux autres points focaux nationaux chargés du bien-être animal,
- la facilitation de la mise en œuvre des normes et des formations sur le bien-être animal,
- la contribution à la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur du bien-être animal.

5.

OUVERTURE D'HORIZONS NOUVEAUX ET RESSERREMENT DES LIENS ENTRE LA SCIENCE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET D'AUTRES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

telles les sciences sociales, les sciences liées à l'environnement et les sciences économiques par le biais d'activités participatives et collaboratives touchant au domaine de la recherche, de publications et de conférences à l'échelon mondial, régional ou national.



© OIE/B. Giri

Asie et Pacifique : Nepal

PORTAIL DE L'OIE SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

www.oie.int/bienetreanimal

Suivez l'OIE

www.oie.int



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

12 rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87
oie@oie.int

